



FICHE DE POSTE

Agent spécialisé des Ecoles Maternelles ASEM

Contexte du poste

Classes maternelles des écoles primaires

Rattachement hiérarchique auprès du directeur de l'école

Dimension / enjeux du poste

Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés d'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils participent à la communauté éducative : l'enseignant est responsable de l'éducation et l'apprentissage, l'ASEM l'assiste dans son rôle éducatif et le soin à apporter aux enfants

Mission principale

Assister l'enseignant au quotidien et garantir la sécurité physique et affective des jeunes enfants sur les temps de classe et sur le temps du midi, tout en les aidant dans le développement de leur autonomie.

Heures de présence

Le volume horaire est prévu par le contrat / l'arrêté de recrutement. Il contient nécessairement le temps de présence des enfants à l'école mais aussi un temps de travail en dehors de la présence des élèves.

Activités principales

- Accueil avec l'enseignant des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Aide apportée aux enfants dans leurs gestes quotidiens
- Habillage, déshabillage, rangement (ou recherche) de vêtements
- Soins d'hygiène : propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Premiers soins
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène de l'enfant
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques, sous la responsabilité de l'enseignant : préparation matérielle des activités scolaires (plastification, photocopies, découpage, collage, affichage...)
- Aide à l'encadrement d'activités (ateliers, fêtes, BCD, informatique...)
- Préparation des activités et des ateliers en classe
- Accompagnement des sorties scolaires (promenade, visites, spectacle, voyage, classe de découverte avec l'accord de l'agent...)
- Participation aux surveillances de cour et d'accueil et de cantine scolaire
- Aménagement et entretien de la classe et des matériaux destinés aux enfants
 - Rangement et entretien du matériel pédagogique
 - Nettoyage des jeux
 - Rangement des locaux scolaires
 - Nettoyage et entretien des classes
 - Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- Transmission d'informations
- Participation aux projets éducatifs

Activités spécifiques

- Lors des temps de restauration scolaires : encadrement des enfants au cours du repas, participation à l'éducation et à l'assistance des enfants pendant les repas
- Conduite et accompagnement au restaurant scolaire avec installation des enfants à table
- Vérification des présences
- Accompagnement des enfants dans la cour après le repas
- Prise en charge des enfants avant et après le repas

Relations avec les parents

L'ASEM renseigne les parents sur les questions liées aux temps périscolaires mais n'échange pas sur les choix pédagogiques, les aptitudes scolaires de l'enfant ou son comportement pendant la classe qui relèvent du domaine de l'enseignant.

L'ASEM transmet à l'enseignant les messages des parents en respectant le devoir de discrétion.

Objectifs permanents

Assurer la sécurité des enfants et développer leur autonomie au quotidien rendant systématiquement compte auprès de l'enseignant responsable et de la direction.

Compétences / savoir-faire attendus

- Connaissance de la structure scolaire
- Connaissance du système éducatif français
- Connaissance du développement de l'enfant à partir de 2 ans (physique, moteur affectif)
- Connaissance des principes d'hygiène et de sécurité
- Connaissance des techniques d'animation et de jeux
- Savoir-faire pour développer l'autonomie de l'enfant
- Savoir appliquer les règles de sécurité et d'hygiène
- Sens de l'observation
- Respect du rapport hiérarchique et loyauté à l'institution
- Respect du devoir de réserve et discrétion
- Positionnement comme membre de l'institution
- Ecoute, capacité de communication
- Patience
- Sens de l'organisation

Critères d'efficacité

- Qualité d'accueil
- Développement de l'autonomie chez l'enfant
- Qualité de la relation à l'enseignant et au personnel de l'école
- Qualité de la relation à la direction
- Propreté et état de la classe
- Sécurité des enfants pendant le temps du midi (réfectoire, cour...)